

PROCÈS-VERBAL de la 2^e assemblée générale annuelle tenue à distance le 14 avril 2022

Intervenants

Madame Fanie-Claude Brien, présidente du conseil d'administration
Madame Nathalie-Lise Giguère, directrice générale
Madame Anne-Marie St-Germain, présidente du comité Coopération
Madame Sylvie Gosselin, présidente du comité de mise en candidature
Monsieur Paul Sauvé, animateur

Participation à l'assemblée en direct : 80 connexions
Écoute de l'assemblée en différé : 119 connexions
Période de votation (4 jours) : 4 963 votes

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

Madame Fanie-Claude Brien, présidente, déclare l'assemblée générale annuelle à distance officiellement ouverte à 19 h 01.

Elle souhaite la bienvenue à tous à cette deuxième assemblée générale annuelle de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe tenue entièrement et exclusivement en mode virtuel, en raison de la situation liée à la COVID-19.

Elle présente les gens qui l'accompagnent à l'animation ainsi que ceux en soutien et elle rappelle aux membres que, tel que précisé dans l'avis de convocation, ils pourront voter en direct sur certains sujets alors qu'une période de votation en différé aura lieu au cours des quatre (4) jours suivant l'assemblée pour l'adoption de la répartition des excédents annuels et les ristournes ainsi que pour l'élection des membres du conseil d'administration.

Madame Fanie-Claude Brien poursuit en précisant que seul un membre de plein droit de la Caisse admis depuis au moins 90 jours pourra proposer ou appuyer une proposition et exercer son droit de vote en direct.

MESSAGE DU PRÉSIDENT DU MOUVEMENT DESJARDINS

Présentation de la vidéo de Monsieur Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Puisque l'assemblée est tenue à distance, Monsieur Paul Sauvé, animateur de la soirée, précise les modalités qui faciliteront le bon déroulement, la votation en direct et les interactions.

NOMINATION DE SCRUTATEURS

Madame Fanie-Claude Brien recommande de nommer Madame Marie-Élaine Labonté et Monsieur Mathieu Gauthier-Fredette scrutateurs puisqu'ils ont été préalablement familiarisés avec le processus de votation. Ceux-ci s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver le résultat des différents votes secrets et confidentiels.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité de nommer Madame Marie-Élaine Labonté et Monsieur Mathieu Gauthier-Fredette scrutateurs.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Madame Nathalie-Lise Giguère, directrice générale, fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Ouverture de l'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2021

Présentation des résultats et rapport

4. Rapport du conseil d'administration
5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
6. Rapport annuel au 31 décembre 2021
7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu Parole aux membres

Parole aux membres

8. Période de questions au conseil d'administration

Présentation des propositions sur le partage des excédents

9. Présentation des scénarios en vue de la votation en différé pour :
 - L'adoption de la répartition des excédents annuels (ristournes);
 - L'adoption du versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles et sur le versement de toute somme au FADM

Élection des membres du conseil d'administration

10. Rapport du comité de mise en candidature
11. Élection par acclamation

Votation en différé

12. Précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs

Ouverture de la période de votation en différé pour 4 jours

Annnonce des résultats après la période de votation de 4 jours et levée de l'assemblée

13. Suivi des résultats de vote et levée de l'assemblée

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu à la majorité d'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été rédigé.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 15 AVRIL 2021

Madame Fanie-Claude Brien mentionne que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 15 avril 2021 a été déposé sur le site Internet de la Caisse au même moment que le dépôt de l'avis de convocation. À cet effet, aucune lecture et aucun résumé n'a été effectué puisque les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter à la majorité le procès-verbal de l'assemblée générale du 15 avril 2021.

PRÉSENTATION DES RÉSULTATS ET RAPPORTS

4. Rapport du conseil d'administration

Madame Fanie-Claude Brien présente tous les membres du conseil d'administration et fait mention des principales réalisations de la Caisse au cours de la dernière année.

Elle présente également, en compagnie de Madame Nathalie-Lise Giguère, directrice générale, quelques données sur l'évolution des modes transactionnels dans les différents centres de services de la Caisse.

5. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

Madame Fanie-Claude Brien présente le rapport sur la surveillance des règles déontologiques au 31 décembre 2021. À la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe :

- Il n'y a aucune situation de conflit d'intérêts.
- Il n'y a aucune dérogation quant à la conformité des dépôts et prêts accordés aux personnes intéressées.
- Il n'y a aucun contrat conclu pour des fournitures de biens ou de services accordés par la Caisse à des personnes visées par le code.

6. Rapport annuel au 31 décembre 2021

Une courte vidéo portant sur les résultats financiers du Mouvement Desjardins est présentée.

Madame Nathalie-Lise Giguère, directrice générale, présente les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021. Ceux-ci se retrouvent également sur le site Internet de la Caisse.

7. Présentation de l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu

Madame Anne-Marie St-Germain, présidente du comité Coopération, présente l'utilisation du Fonds d'aide au développement du milieu et autres engagements de la Caisse dans son milieu.

En 2021, grâce au Fonds d'aide au développement du milieu, la Caisse a remis un montant de 570 977 \$ pour soutenir des initiatives porteuses dans différents secteurs d'activités. Une courte vidéo illustrant la répartition des sommes investies par l'entremise de ce fonds selon les différents secteurs d'activités est présentée.

Elle mentionne également qu'un montant totalisant 132 815 \$ a été remis en dons et commandites pour l'année 2021 auprès de différents organismes du milieu. Elle invite les membres à visionner une entrevue réalisée avec Madame Lizette Flores, directrice générale de la Maison de la famille.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Aucune question ou commentaire n'a été soulevé par les membres.

PRÉSENTATION DES PROPOSITIONS SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS QUI FERONT L'OBJET D'UN VOTE EN DIFFÉRÉ

9. PRÉSENTATION DES SCÉNARIOS EN VUE DE LA VOTATION POUR :

L'ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS (RISTOURNES)

Madame Nathalie-Lise Giguère présente la recommandation du conseil d'administration pour la répartition des excédents annuels. Les excédents après ristournes aux membres totalisent 32 923 000 \$.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation du conseil d'administration concernant la répartition des excédents annuels pour l'année se terminant le 31 décembre 2021 soit soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

L'ADOPTION DU VERSEMENT DE RISTOURNES PROVENANT DE LA RÉSERVE POUR RISTOURNES ÉVENTUELLES ET SUR LE VERSEMENT DE TOUTES SOMMES AU FONDS D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU MILIEU (FADM)

Madame Nathalie-Lise Giguère présente à l'assemblée le projet de répartition des excédents 2021, suivant :

- Une somme de 5 820 437 \$ de ristourne aux membres.
- Une somme de 820 516 \$ à affecter au Fonds d'aide au développement du milieu.

Les taux de ristournes sont présentés à l'assemblée.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu que la recommandation du conseil d'administration concernant le versement de ristournes éventuelles et sur le versement de sommes aux Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes soit soumise au vote après les présentations et discussions de l'assemblée.

ÉLECTION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Madame Fanie-Claude Brien rappelle la démarche du profil collectif enrichi de la Caisse. Celui-ci est déterminé par le conseil d'administration chaque année dont les critères recherchés (compétences et représentativité) sont communiqués aux membres lors de l'appel de candidatures.

Monsieur Paul Sauvé, animateur, mentionne que Madame Fanie-Claude Brien agira à titre de présidente d'élection et que Madame Isabelle Bouchard, adjointe à la direction générale, agira comme secrétaire d'élection puisque Madame Jacinthe Martin sollicite un nouveau mandat.

10. RAPPORT DU COMITÉ DE MISE EN CANDIDATURE

Madame Sylvie Gosselin, présidente du comité de mise en candidature, présente le rapport du comité. Il y a cinq (5) postes à combler dans les groupes suivants :

- 1 poste pour le groupe A (municipalités La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine),
- 2 postes pour le groupe B (ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon),
- 1 poste pour le groupe D (ville de Saint-Pie et municipalité de Saint-Damase),
- 1 poste pour le groupe E (tous les membres de plein droit).

À la suite de l'appel de candidatures publié le 17 janvier 2022, onze (11) candidatures éligibles ont été reçues. Les compétences recherchées sont :

- la communication,
- la comptabilité,
- la déontologie,
- les ressources humaines,
- les technologies de l'information.

Les autres éléments de représentativité sont :

- représentant(e) du secteur agricole et agroalimentaire,
- représentant(e) de la diversité culturelle.

Pour atteindre la représentativité, voici les critères de genre et de groupes d'âge souhaités :

- 2 femmes,
- 3 hommes,
 - 1 personne âgée de 18 à 34 ans,
 - 2 personnes âgées de 35 à 49 ans,
 - 1 personne âgée de 50 à 65 ans,
 - 1 personne âgée de 65 ans et plus.

Candidatures éligibles reçues :

1. Monsieur Martin Nichols, groupe A
2. Monsieur Maxime Hébert, groupe A
3. Madame Virginie Chagnon, groupe B
4. Madame France Daoust, groupe B
5. Monsieur Normand Dussault, groupe B
6. Madame Flavie Moyen-Sylvestre, groupe B
7. Madame Anne-Marie St-Germain, groupe B
8. Madame Jacinthe Martin, groupe D
9. Monsieur Martin Fortin, groupe E
10. Monsieur Alain Fournier, groupe E
11. Monsieur William Francoeur, groupe E.

11. ÉLECTION PAR ACCLAMATION

Étant donné que la Caisse avait un poste à pouvoir pour le conseil d'administration pour le groupe D (ville de Saint-Pie et municipalité de Saint-Damase) et que le nombre de candidatures reçu était égal au nombre de postes à combler, Madame Fanie-Claude Brien, présidente d'élection, déclare élu, Madame Jacinthe Martin.

PRÉSENTATION DES CANDIDATS

Les 11 candidats font une courte présentation auprès des membres pour solliciter un poste au sein du conseil d'administration de la Caisse.

VOTATION EN DIFFÉRÉ

12. PRÉCISIONS SUR L'EXERCICE DU VOTE SUR LES PROPOSITIONS DE PARTAGE DES EXCÉDENTS ET L'ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS

Les précisions sur l'exercice du vote sur les propositions de partage des excédents et l'élection des administrateurs sont présentées à l'assemblée. Les membres seront appelés à voter au cours des quatre prochains jours sur les éléments suivants :

- la répartition des excédents annuels (ristournes),
- le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, le versement de toute somme au FADM, les taux de ristournes,
- l'élection des administrateurs.

Il est rappelé que seuls les membres de plein droit pourront voter. Une réécoute de l'assemblée de ce soir sera possible par le biais du bouton « Mon vote » dans AccèsD ou du lien accessible via le site Internet de la Caisse. Même si des membres n'ont pas participé à l'assemblée en direct, ils pourront voter en toute connaissance de cause. De plus, tous auront accès à la section de présentation des personnes candidates grâce à un onglet qui permettra d'écouter uniquement cette portion de l'assemblée.

OUVERTURE DE LA PÉRIODE DE VOTATION EN DIFFÉRÉ POUR 4 JOURS

Madame Fanie-Claude Brien mentionne que les résultats demeureront confidentiels jusqu'au moment du dévoilement, soit de 24 à 48 heures après la période de votation qui se terminera le 18 avril 2022 à 23 h 59. Ces résultats seront alors publiés sur le site Internet et ils seront disponibles auprès de la Caisse, ce qui mettra officiellement fin à cette assemblée générale, à moins d'un vote négatif.

Advenant cette situation, l'assemblée devra se poursuivre à une autre date afin que de nouveaux scénarios soient proposés pour une nouvelle période de votation de 4 jours. À l'issue de cette période, les résultats des votes seront dévoilés pour mettre fin à l'assemblée, à moins, encore une fois, d'un vote négatif. Le processus devra alors être repris à nouveau. Madame Fanie-Claude Brien ajoute que les propositions reçues pour le partage des excédents sont conformes aux scénarios recommandés par le conseil d'administration et aux encadrements applicables et qu'un vote « POUR » s'avère être avantageux.

REMERCIEMENTS

Madame Fanie-Claude Brien remercie toutes les personnes présentes à cette deuxième assemblée générale annuelle à distance ainsi que celles qui l'accompagnaient pour le bon déroulement de l'assemblée.

Elle remercie également tous les membres du conseil d'administration et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres. Elle félicite les administrateurs qui seront élus ou réélus à la suite de la votation en différé.

ANNONCE DES RÉSULTATS APRÈS LA PÉRIODE DE VOTATION DE 4 JOURS ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

13. SUIVI DES RÉSULTATS DE VOTE ET LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À l'issue de la période de votation auprès des membres, voici les résultats obtenus à l'égard des scénarios recommandés par le conseil d'administration :

Proposition sur la répartition des excédents annuels

La proposition sur la répartition des excédents annuels est adoptée à la majorité (97,33 %).

Excédents nets de l'exercice après ristournes aux membres		32 923 k\$
Autres éléments du résultat global de l'exercice		17 218 k\$
Virements réglementaires aux réserves		(22 781) k\$
Sommes nettes utilisées au cours de l'exercice :		
En provenance de la réserve du FADM	420 k\$	
En provenance de la RRE pour le versement de la ristourne aux membres*	4 279 k\$	
		4 699 k\$
Intérêts sur les parts de ristournes et les parts sociales		(2) k\$
Ajustement net relatif aux ristournes ANNÉE PRÉCÉDENTE		(3) k\$
Solde de l'état de la variation de l'avoir AU 31 DÉCEMBRE 2021		32 054 k\$
Alimentation du FADM	(821) k\$	
Utilisation de la RRE pour l'alimentation du FADM	821 k\$	0 k\$
Alimentation de la RRE		(7 921) k\$
Alimentation de la réserve générale		(24 132) k\$
Solde à répartir		0

Proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toute somme au Fonds d'aide au développement du milieu (FADM) et des taux de ristournes

La proposition sur le versement de ristournes provenant de la réserve pour ristournes éventuelles, du versement de toutes sommes au Fonds d'aide au développement du milieu et des taux de ristournes est **adoptée** à la majorité (85,8 %).

820 516 \$	Fonds d'aide au développement du milieu*	
5 820 437 \$	Ristournes aux membres*	
▼		
RÉPARTITION DES RISTOURNES AUX MEMBRES		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS ET ENTREPRISES	Équivalent en \$
Comptes		820 k\$
Épargne et placements		795 k\$
Fonds	0,61 \$	381 k\$
Prêts et marges de crédit		1 818 k\$
RISTOURNE ASSURANCES²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	665 k\$
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT²	0,61 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	334 k\$
RISTOURNE PRODUITS²	Montant de 50 \$³	1 007 k\$

Élection des administrateurs

L'administrateur élu pour le groupe A (municipalités La Présentation, Saint-Bernard-de-Michaudville, Saint-Denis-sur-Richelieu, Saint-Jude, Sainte-Madeleine et Sainte-Marie-Madeleine) est :

- Monsieur Martin Nichols

Les administratrices élues pour le groupe B (ville de Saint-Hyacinthe et municipalités de Saint-Barnabé-Sud, Saint-Charles-sur-Richelieu, Saint-Hugues et Saint-Simon) sont :

- Madame Flavie Moyen-Sylvestre
- Madame Anne-Marie St-Germain

L'administrateur élu pour le groupe E (tous les membres de plein droit) est :

- Monsieur William Francoeur

Les résultats ayant été publiés sur le microsite et disponibles auprès de la Caisse, l'assemblée générale annuelle est officiellement levée le 20 avril 2022 à 15 h 00.

.....
/ib Copie du procès-verbal intégral est versée aux archives de la présente assemblée et signée par Madame Fanie-Claude Brien, présidente, et Madame Jacinthe Martin, secrétaire.